SWIMMING CANADA NATATION

CRITÈRES DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES – PROGRAMME OLYMPIQUE
NOMINATIONS 2019-2020

1. INTRODUCTION

Ce document présente les critères de sélection des candidats au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Natation Canada/Sport Canada. Il vise les athlètes et leurs entraineurs qui ont accès ou qui désirent avoir accès au programme.

En général, le PAA (brevets) reconnaît l'engagement d'un nageur à un programme d'entrainement et de compétition à long terme et cherche à atténuer certaines pressions associées à la participation au sport international. En particulier, le PAA donne un soutien financier aux nageurs canadiens de haute performance pour les aider à chercher de meilleures occasions d'entrainement et de compétition afin d'améliorer leurs performances. Dans ce but, le soutien aide les nageurs à répondre à leurs besoins en ce qui a trait à l'entrainement et aux compétitions ; il est versé directement aux nageurs.

L'objectif du PAA est de soutenir les athlètes canadiens identifiés et mis en candidature par Natation Canada parce qu'ils se sont classés ou qu'ils ont les meilleures chances de se classer parmi les 8 premiers aux Jeux olympiques/paralympiques et aux Championnats du monde. L'entraineur demeure un élément important du processus et, en collaboration avec Natation Canada, gère et dirige le plan d'entrainement des nageurs. Le PAA est le seul programme de Sport Canada qui donne un soutien financier direct aux athlètes.

2. APERÇU DU PROGRAMME

2.1 INFORMATION GÉNÉRALE ET DÉFINITIONS :

a. Sport Canada a réservé un maximum de 1 249 620 $ en allocation de vie et d'entrainement qui sera distribué conformément aux critères du programme d'aide aux athlètes de Natation Canada 2019-2020.
b. Quand le terme « classé au monde » ou « classement mondial » est utilisé, il désigne les classements mondiaux en piscine de la FINA en GB ou les performances réalisées au 4 septembre 2019, comme publié dans le site Internet de la FINA (www.fina.org)
c. Quand le terme C1 est utilisé, il désigne un nageur de brevet sénior de première année qui, peu importe le nombre d'années au niveau du brevet développement, reçoit le statut de brevet sénior, mais financé au niveau du brevet développement.
d. Le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada finance les nageurs dans les épreuves olympiques à deux niveaux :
   i. Brevet sénior :
      - Brevet international sénior — 1765 $/mois, totalisant 21 180 $/année
      - Brevet de l'équipe nationale sénior — 1765 $/mois, totalisant 21 180 $/année
      - Brevet C1 — 1060 $/mois, totalisant 12 720 $/année
   ii. Brevet de développement : — 1060 $/mois, totalisant 12 720 $/année
e. Le cycle de brevet pour 2019-2020 sera du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020.
f. Le PAA de Sport Canada offre aussi aux nageurs qui reçoivent des fonds du PAA les autres avantages financiers suivants :
   i. Soutien pour les frais de scolarité jusqu'à un maximum de 5 500 $ par cycle de brevet et de 25 500 $ au total. Note : Le maximum à vie finira par s'accumuler à 27 500 $ après cinq années à 5 500 $.
   ii. Le soutien supplémentaire inclut :
      - Allocation d'excellence – vie et entrainement
      - Allocation d'excellence – soutien à un enfant
      - Allocation d'entrainement et de compétition pour les athlètes ayant un handicap
      - Aide au déménagement

- Aide pour les soins d'un enfant
- Aide à la retraite

Note : Ce sont des avantages accordés par Sport Canada, qui peut les modifier à sa guise. La section 8 des politiques procédures et directives du PAA de Sport Canada affiché sur le site web de Sport Canada offre plus de renseignements sur ces autres avantages financiers.

2.2 AUTORITÉ DÉCISIONNELLE DE NATATION CANADA :
Tout ce qui concerne la candidature des athlètes au PAA relève de la seule autorité de Natation Canada. Natation Canada prend les décisions concernant l'approbation des candidatures au PAA selon les critères et les exigences du PAA approuvées par Natation Canada. Si, de l'avis de Natation Canada, un athlète ne satisfait pas à certains des critères ou des exigences établis dans le PAA de Natation Canada, Natation Canada peut décider, à sa seule discrétion, soit de recommander le retrait du brevet, soit de ne pas présenter la candidature d'un athlète pour 2019-2020.

2.3 ADMISSIBILITÉ DES NAGEURS :
Seuls les nageurs admissibles à représenter le Canada aux Championnats du monde aquatiques FINA ou aux Jeux olympiques sont admissibles au soutien du PAA. Les nageurs doivent être inscrits auprès de Natation Canada au moment de la performance breveté et au moment de recevoir le soutien pour la saison 2019-2020.

2.4 PERFORMANCES ADMISSIBLES
Pour le cycle de brevets 2019-2020, les brevets seront déterminés par les performances en grand bassin lors des évènements en piscine et en eau libre suivants :

a. Compétitions en piscine : la liste suivante est un aperçu des compétitions utilisées pour déterminer les brevets des athlètes – Référez-vous à la Section 3, Brevet sénior et à la Section 4, Brevet de développement de ce document pour confirmer quels évènements s'appliquent aux différents niveaux de brevet.
   i. 18es Championnats du monde FINA – 21 au 28 juillet 2018, Gwangju, Corée
   ii. Jeux panaméricains – 6 au 19 août 2019, Lima, Pérou
   iii. Jeux FISU 2019, 4 au 10 juillet 2019, Naples, ITA
   iv. Coupe du monde de natation FINA 2019 #1, 2 au 4 août 2019, Tokyo JPN
   v. 7es Championnats de monde junior FINA – 20 au 25 août 2019, Budapest, Hongrie
   vi. Essais canadiens de natation – 3 au 7 avril 2019, Toronto, Ont.
   vii. Championnats canadiens de natation – 8 au 11 août 2019, Winnipeg, MB.
   viii. Championnats canadiens juniors – 24 au 28 juillet 2019, Calgary, AB

b. Compétition en eau libre : la liste suivante est un aperçu des compétitions utilisées pour déterminer les brevets en eau libre des athlètes – Référez-vous à la Section 3 Brevet sénior et à la Section 4 Brevet de développement de ce document pour confirmer quels évènements s'appliquent aux différents niveaux de brevet.
   i. 18es Championnats du monde FINA 2019 - 13 au 18 juillet 2019, Gwagju, Corée
   ii. Jeux panaméricains – 4 août 2019, Lima, Pérou
   iii. Séries mondiales du marathon de natation de 10 km FINA (détails de chaque évènement à confimer)
      - Doha, QAT – 16 février 2019
      - Lac-Saint-Jean, CAN – 21 juillet 2019
      - Lac Mégantic, CAN – 3 août 2019
   iv. Coupe LEN, Brive-La-Gaillarde, FRA – 23 mai 2019

c. Les conditions suivantes s'appliquent à tous les niveaux de brevets :
   i. Les temps réalisés dans un essai de temps ou un temps de passage pendant une épreuve individuelle ne sont pas admissibles pour le brevet.
   ii. Seules les performances de « première section » dans les relais appropriés aux 100 m dos et 100 m et 200 m libre sont admissibles.

iii. Aucune performance autre que de « première section » dans un relais n'est admissible pour les brevets en piscine. Une performance qui n'est pas de « première section » peut seulement être utilisée comme référence dans la section des critères du brevet international sénior de relais.

2.5 PRIORITÉS DES CANDIDATURES AUX BREVETS :

Les huit points suivants constituent l'ordre de priorité des candidatures de nageurs qui satisfont aux critères des brevets. Les brevets seront attribués en ordre « décroissant » jusqu'à ce que tous les brevets alloués aient été attribués :

PRIORITÉ 1 : Les candidats aux brevets internationaux séniors (SR1/SR2)

PRIORITÉ 2 : Les nageurs brevetés l'année précédente au niveau du brevet international sénior (SR1/SR2) dans des épreuves olympiques qui sont blessés* ET qui respectent la politique de Sport Canada sur les restrictions d'entrainement et de compétition pour raisons de santé.

PRIORITÉ 3 : Les candidats aux brevets de l'équipe nationale sénior (incluant les brevets C1) selon les critères décrits dans ce document.

PRIORITÉ 4 : Les nageurs brevetés l'année précédente au niveau du brevet de l'équipe nationale sénior (incluant les brevets C1) qui sont blessés* et qui respectent la politique de Sport Canada sur les restrictions d'entrainement et de compétition pour raisons de santé. Ces brevets seront mis en priorité selon le classement de l'année précédente.

PRIORITÉ 5 : Brevets de développement pour nageurs Voie 1, Eau libre ou nageurs Voie 2 selon les critères décrits dans ce document.

PRIORITÉ 6 : Brevets de développement pour les nageurs développement brevetés l'année précédente en Voie 1, eau libre ou Voie 2 qui sont blessés* et qui répondent à la politique de Sport Canada sur les restrictions d'entrainement et de compétition pour des raisons de santé.

PRIORITÉ 7 : Brevets de développement pour les nageurs en développement sénior et les nageurs en Voie 3 selon les critères décrits dans ce document.

PRIORITÉ 8 : Les nageurs brevetés l'année précédente au niveau développement sénior ou Voie 3 pour une épreuve individuelle qui sont blessés*, ET qui rencontrent la politique de Sport Canada sur les restrictions d'entrainement et de compétition pour raisons de santé.

** voir la section **5. Blessures et maladies***

3. BREVET SÉNIOR

3.1 CRITÈRE DE BREVET SÉNIOR INTERNATIONAL

L'admissibilité au brevet international sénior 2019-2020 sera en fonction des résultats aux Championnats du monde FINA 2019 uniquement et selon les critères suivants. C'est un brevet de deux ans.

a. Épreuves individuelles (piscine et eau libre) :
   i. Pour être admissible à un brevet international sénior, le nageur doit terminer dans le Top 8 d'une épreuve individuelle et terminer dans la première moitié du peloton des nageurs inscrits.
   ii. Seules, les performances à des épreuves olympiques sont prises en compte pour ces brevets
b. Épreuves de relais (piscine) :
   i. Pour qu'un membre individuel d'une équipe de relais soit admissible à un brevet international sénior, l'équipe de relais doit faire partie de l'équipe nationale canadienne, se classer parmi le Top 8 ET dans la première moitié du peloton des équipes inscrites.
   ii. Pour obtenir un brevet international sénior, le membre d'un relais de l'équipe nationale canadienne doit avoir au moins une performance individuelle dans une épreuve olympique classée dans le top 60 mondial absolu en date du 4 septembre 2019.
   iii. Les athlètes qui participent à une épreuve de qualification de relais, mais ne participent pas à la finale de l'épreuve seront nominés pour le brevet selon le niveau de performance nécessaire pour se qualifier à cette finale (c.-à-d. top 8) et seront nominés pour le brevet au niveau du brevet sénior (SR1 ou SR2) à condition

qu'ils aient au moins une performance individuelle dans une épreuve olympique classée dans le top 50 mondiale absolue en date du 4 septembre 2019.

iv. Seules, les performances à des épreuves olympiques sont prises en compte pour ces brevets

NOTES – Brevet international sénior :

Natation Canada pourra mettre en candidature pour deux années consécutives les nageurs qui satisfont aux critères internationaux séniors aux Championnats du monde 2019 ; le brevet de la première année sera appelé SR1 et le brevet de la deuxième année, SR2.

Le brevet de la deuxième année dépendra de la décision de Natation Canada de présenter ou non la candidature de l'athlète au brevet.

- Les nageurs en piscine seront remis en nomination s'ils maintiennent un programme d'entrainement et de compétition approuvé reconnu par Natation Canada et Sport Canada et qu'ils ont maintenu un niveau de performance à 1 % du temps réussi pour obtenir le brevet SR1.
- Les nageurs d'eau libre seront remis en nomination s'ils se qualifient pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Les nageurs brevetés pour la première fois peuvent être candidats à un brevet international sénior à condition que leurs performances satisfassent aux critères ci-dessus.

3.2 CRITÈRES DES BREVETS DE L'ÉQUIPE NATIONALE SÉNIOR :

a. Épreuves individuelles en piscine : Les courses qui font partie du Top 50 dans l'ensemble des classements mondiaux dans une épreuve olympique au 4 septembre 2019.
b. Épreuves individuelles en eau libre : les nageurs doivent répondre au critère de l'item i. OU de l'item ii., ET atteindre au moins un temps du tableau de l'item iii.
   i. Terminer dans le top 25 et à moins de 90 secondes du vainqueur dans les épreuves suivantes :
      - 17es Championnats du monde FINA 2019, Gwangju, Corée

   OU

   ii. Terminer sur le podium ou à moins de 60 secondes du vainqueur à l'un des évènements suivants :
      - Jeux panaméricains 2019, Lima, Pérou
      - Série mondiale du marathon de natation de 10 km de la FINA 2019, Doha, Qat
      - Coupe LEN de 10 km 2019, Brive-La Gaillarde, FRA

   ET

   iii. Atteindre au moins un standard de performance du tableau ci-dessous. Ces performances doivent avoir été réalisées entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 dans une compétition sanctionnée de Natation Canada.

Grand bassin	**Hommes**	**Femmes**
200 libre	1:51.50	2:02.83
400 libre	3:56.14	4:19.34
800 libre	8:10.91	8:56.71
1500 libre	15:44.74	17:06.76
400 QNI	4:26.93	4:52.97

c. Relais :
   i. Tous les membres d'un relais de l'équipe nationale canadienne terminant dans le top 8 aux Championnats du monde FINA 2019 seront nominés.
   ii. Tous les membres d'un relais de l'équipe nationale canadienne terminant dans le top 9-12 aux Championnats du monde FINA 2019, et dont une performance individuelle dans l'épreuve correspondante

se classe dans le top 100 mondial absolu en date du 4 septembre 2019 (c.-à-d. au 100 m brasse pour le brasseur du relais 4x100 m QN) seront nommés.

OU

iii. Le membre d'un relais de l'équipe nationale canadienne classée dans le top 9-12 mondial et qui a une performance dans ce relais en prenant en compte un facteur de relais de 0,5 seconde (temps du relais divisé + 0,5 seconde) plus rapide que le temps de la 100e meilleure course au monde dans cette épreuve individuelle en date du 4 septembre 2019 sera nominé.

iv. Les athlètes qui participent à une épreuve de qualification de relais pour la finale, mais ne participent pas à la finale de l'épreuve seront brevetés selon le niveau de performance nécessaire pour se qualifier pour cette finale (c.-à-d. les 8 premiers) et seront brevetés au niveau du brevet sénior (SR1 ou SR2).

v. Seules, les performances à des épreuves olympiques sont prises en compte pour ces brevets

3.3 CRITÈRES DES BREVETS C1 :

a. Les athlètes brevetés C1 sont soutenus conformément au niveau du brevet de développement la première année qu'ils satisfont aux critères nationaux d'un brevet sénior, même s'ils ont déjà eu un brevet de développement (D). Toutefois, si l'athlète a déjà détenu un brevet SR1 ou SR2, s'il a été sélectionné sur l'équipe nationale sénior (Jeux olympiques, Championnats du monde FINA (50 m), Jeux du Commonwealth, Championnats pan-pacifiques, Jeux panaméricains) ou s'il a participé aux Championnats de monde FINA (50 m) avant de satisfaire aux critères nationaux de brevet sénior pour la première fois, il sera financé à hauteur d'un brevet sénior (SR) plutôt que conformément à un brevet de développement.

4. BREVET DÉVELOPPEMENT

Les sept points suivants constituent l'ordre de priorité des candidatures de nageurs qui satisfont aux critères des brevets.

Priorité 1 : Nageurs « En voie » voie 1 (piscine)
Priorité 2 : Développement en eau libre
Priorité 3 : Nageurs « En voie » voie 2 (piscine)
Priorité 4 : Nageurs en développement sénior (piscine)
Priorité 5 : Nageurs «En voie » voie 3 (piscine)

4.2 Les brevets de développement seront attribués en ordre « décroissant » jusqu'à ce que tous les brevets alloués aient été attribués :

4.3 La disponibilité des brevets de développement est sujette au nombre total de brevets disponibles selon les critères de Sport Canada et au nombre de brevets accordés aux niveaux internationaux séniors et de l'équipe nationale sénior.

4.4 : NAGEURS « EN VOIE » VOIE 1 (PISCINE)

a. Tous les nageurs qui atteignent les critères « Voie 1 » appropriés à l'âge auront leur performance classée en pourcentage par rapport au temps cible « En voie » pour cette épreuve. Les nageurs seront mis en nomination dans l'ordre de classement jusqu'à ce que le nombre total de brevets de développement disponibles ait été utilisé. Une liste complète des critères « Voie 1 » selon l'âge et les temps cibles « En voie » est disponible à l'Annexe 1.

4.5 BREVET DE DÉVELOPPEMENT EN EAU LIBRE

a. Un âge maximal sera imposé pour l'admissibilité au brevet de développement en eau libre.
Âge maximal au 31 décembre 2019 :

Homme	Femme
22 ans	21 ans

b. Les nageurs répondant au critère d'âge doivent répondre au critère suivant afin d'être nommés au brevet de développement en eau libre.

i. Terminer sur le podium ou à moins de 130 secondes du vainqueur à l'un des évènements suivants énuméré en ordre de priorité :

- Championnats du monde FINA 10 km, Gwangju, COR
- Championnats du monde FINA 5 km, Gwangju, COR
- Jeux panaméricains 10 km, Lima PER
- Séries mondiales de de marathon de natation de la FINA 10 km, Doha, QAT
- Coupe LEN 10 km, 23 mai 2019, Brive-La-Gaillarde, FRA
- Séries mondiales de de marathon de natation de la FINA 10 km, Lac-Saint-Jean, CAN
- Séries mondiales de de marathon de natation de la FINA 10 km, lac Mégantic, CAN

ii. Les résultats des nageurs seront mis en ordre de priorité selon l'ordre de priorités des compétitions énumérées ci-dessus.

4.6 : NAGEURS « EN VOIE » VOIE 2 (PISCINE)

a. Tous les nageurs qui atteignent les critères « Voie 2 » appropriés à l'âge auront leur performance classée en pourcentage par rapport au temps cible « En voie » pour cette épreuve. Les nageurs seront mis en nomination dans l'ordre de classement jusqu'à ce que le nombre total de brevets de développement disponibles ait été utilisé. Une liste complète des critères « Voie 2 » selon l'âge et les temps cibles « En voie » est disponible à l'Annexe 1.

4.7 : NAGEURS DÉVELOPPEMENT SÉNIOR (PISCINE)

a. Tous les nageurs qui satisfont aux exigences indiquées ci-dessous auront leur performance classée en pourcentage par rapport au temps cible « En voie » pour cette épreuve. Les nageurs seront mis en nomination dans l'ordre de classement jusqu'à ce que le nombre total de brevets de développement disponibles ait été utilisé. Une liste complète des temps cibles « En voie » se trouve à l'Annexe 1.
b. Exigences des nageurs de développement séniors :
   i. D'ici le 31 décembre 2019, le nageur doit avoir quitté le système « En voie » en raison de son âge pour l'épreuve pour laquelle il sera classé.
   ii. L'âge du nageur au 31 décembre 2019 doit être égal ou inférieur à la moyenne d'âge des finalistes pour l'épreuve pour laquelle il sera classé aux compétitions ciblées surveillées par Natation Canada (voir l'Annexe 2).
   iii. D'ici le 4 septembre 2019, le nageur doit avoir fait des progrès et s'être amélioré au total de 1 % depuis le 4 septembre 2017 pour l'épreuve pour laquelle il sera classé.
   iv. D'ici le 4 septembre 2019, le nageur doit s'approcher à 1 % du temps cible « En voie » pour l'épreuve pour laquelle il sera classé. Une liste complète des temps cibles « En voie » + 1 % se trouve à l'Annexe 3.
   v. Être dans le top 100 absolu au monde en date du 4 septembre 2019.

4.8 NAGEURS « EN VOIE » VOIE 3 (PISCINE)

a. Tous les nageurs qui atteignent les critères « Voie 3 » appropriés à l'âge auront leur performance classée en pourcentage par rapport au temps cible « En voie » pour cette épreuve. Les nageurs seront mis en nomination dans l'ordre de classement jusqu'à ce que le nombre total de brevets de développement disponibles ait été utilisé. Une liste complète des temps « Voie 3 » selon l'âge et les temps cibles « En voie » est disponible dans les annexes.

<u>Notes – pour tous les brevets de développement</u> :
Les nageurs précédemment brevetés au niveau sénior (international ou équipe nationale) ne sont pas admissibles aux brevets de développement. Natation Canada peut demander à Sport Canada Natation Canada peut demander à Sport Canada de faire exception à cette clause si, au 31 décembre 2019 le nageur est plus jeune de quatre ans ou plus que la moyenne d'âge des participants à l'épreuve (Annexe 2) pour laquelle il a satisfait aux exigences de financement du PAA. Natation Canada peut demander à Sport Canada.
Si une égalité se produit dans une épreuve en piscine, le classement mondial des nageurs dans cette épreuve servira à briser l'égalité. Si une égalité se produit dans une épreuve en piscine, le classement mondial des nageurs dans cette épreuve servira à briser l'égalité. S'il n'y a pas d'autres courses classées au monde, la deuxième meilleure course classée des nageurs dans le tableau de classement des performances GB de la FINA servira à briser l'égalité.

Si une égalité se produit dans une épreuve en eau libre, le temps le plus rapide sur l'épreuve du 800 m pour les femmes et du 1500 m pour les hommes en GB publiés sur swimrankings.net réalisé entre le 1er septembre et le 31 août 2019 sera utilisé pour briser l'égalité.

5. BLESSURE ET MALADIE

Natation Canada prendra en considération la nomination des nageurs pour un brevet de blessure selon la section 9.1.3 de la politique du PAA de Sport Canada.

5.1 Pour être pris en considération pour la nomination pour un brevet de blessure pour 2019-2020, un nageur doit respecter toutes les exigences suivantes :

a. Le nageur doit avoir été breveté lors du cycle de brevet 2018-2019.
b. Le nageur a la responsabilité d'aviser Natation Canada de sa blessure ou de son statut de maladie qui affecte de manière considérable sa capacité à s'entrainer au maximum de sa capacité à tout moment du cycle de brevet (1er novembre 2018 au 31 octobre 2019) en soumettant le rapport de maladie et de blessure disponible auprès de Natation Canada. Il y a deux rapports : le rapport écrit doit être rempli par un professionnel de la santé accepté et le second est un rapport en ligne qui doit être rempli en consultation avec l'entraineur. Les deux rapports doivent être soumis dans les 14 jours de la date initiale de la maladie ou de la blessure.
c. Natation Canada définit la saison de natation comme deux blocs d'entrainement et deux fenêtres de performances optimales.
    - Le premier bloc (Bloc d'entrainement #1) s'étend du 1er septembre 2018 au 7 avril 2019 (dernier jour des Essais canadiens de natation)
        - Fenêtre de performance optimale #1 mars/avril 2019
    - Le deuxième bloc d'entrainement (Bloc d'entrainement #2) s'étend du 8 avril 2019 au 31 août 2019
        - Fenêtre de performance optimale #2 juillet/août 2019

    Si les documents justificatifs du nageur montrent qu'il ou elle a subi une blessure ou une maladie avant la fenêtre de performance optimale #1 et était de retour à un entrainement complet avant le début du bloc d'entrainement #2, Natation Canada demandera les conseils de professionnels de la santé afin de déterminer si la blessure/maladie aura un impact sur les performances de la fenêtre de performance optimale #2.

5.2 Si Natation Canada nomme un nageur pour un brevet de blessure/maladie :

a. Le nageur sera nommé au brevet de blessure du même niveau (c.-à-d. sénior ou développement) auquel l'athlète a été breveté en 2018-2019.
b. Un nageur ne peut être mis en nomination pour un brevet de blessure que pour deux saisons consécutives.

5.3 Un nageur qui reçoit un brevet de blessure :

a. Doit respecter les conditions décrites dans la politique du PAA de Sport Canada (sections 9.1.1 et 9.1.2) concernant les restrictions d'entrainement et de compétition pour raisons de santé.
b. Doit faire un rapport au Gestionnaire des programmes de la de haute performance de Natation Canada, de ses activités de réadaptation et de ses progrès.
c. Si le nageur est un résident d'un centre de haute performance, un rapport de blessure doit être rempli par le personnel du HPC respectif et par le personnel médical désigné, la blessure doit être documentée dans un rapport bimensuel de l'ÉSI du CHP.
d. Le non-respect du rapport pour résulter en la recommandation à Sport Canada de retirer le brevet, à la discrétion du Directeur de la haute performance de Natation Canada.

SWIMMING CANADA NATATION

6. NAGEURS QUI S'ENTRAINENT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

6.1 Ce qui suit doit s'appliquer au nageur qui répond aux critères des brevets indiqués ci-dessus et qui s'entraine à l'étranger :

a. Le nageur qui s'entraine à l'extérieur du Canada doit soutenir les activités du programme de l'équipe nationale tel que décrit dans ce document.
b. Natation Canada, à sa seule discrétion, déterminera si un Canadien qui satisfait aux critères des brevets tout en vivant et s'entrainant à l'extérieur du pays sera mis en nomination pour le financement du PAA. La décision sera prise en fonction d'un certain nombre de facteurs qui incluront, entre autres, le milieu d'entrainement quotidien offert et la capacité de soutenir le programme national tel que décrit dans ce document.
c. Selon la politique de Sport Canada (2.5.2), Natation Canada mettra en nomination les nageurs qui étudient dans une institution postsecondaire étrangère et qui reçoivent une bourse d'études sportive pour le financement du PAA, à condition qu'ils s'engagent à soutenir les activités du programme de l'équipe nationale. Ces nageurs seront mis en nomination par Natation Canada pour obtenir le soutien au PAA pendant les mois au cours desquels ils ne sont pas à l'institution postsecondaire étrangère. L'athlète individuel doit aviser Natation Canada de la période pendant laquelle il ne sera pas à l'institution postsecondaire étrangère.

7. NAGEURS BREVETÉS DANS LA NCAA

7.1 Ce qui suit s'applique au nageur qui répond aux critères des brevets indiqués ci-dessus et qui étudient dans une institution du NCAA :

a. La politique de Sport Canada indique que les athlètes qui étudient dans une institution postsecondaire étrangère et qui reçoivent une bourse d'études sportive ne sont pas admissibles au soutien du PAA pour les mois pendant lesquels ils étudient dans une institution postsecondaire étrangère.
b. L'athlète de la NCAA qui est mis en nomination par Natation Canada pour obtenir le soutien du PAA doit aviser Natation Canada de la période pendant laquelle il n'étudiera pas à l'institution postsecondaire étrangère. Une fois avisé, Natation Canada demandera à Sport Canada d'activer le soutien de l'athlète offert par le PAA pour cette période. Le soutien du PAA ne sera activé que si l'athlète a envoyé toute la documentation nécessaire à Natation Canada avant la date limite prescrite à l'automne 2019.
c. L'athlète de la NCAA doit aviser le service compétent de son institution pour confirmer qu'il est admissible au soutien du PAA. L'athlète de la NCAA est aussi responsable de déterminer les procédures à suivre pour respecter les exigences du service compétent de l'institution.

8. EXIGENCES DE BREVET

8.1 Ce qui suit s'applique à tous les athlètes approuvés pour le brevet du PAA :

a. À chaque cycle de brevet, tous les athlètes brevetés doivent remplir et envoyer toute la documentation nécessaire avant la date limite prescrite dans leur lettre d'avis de brevet. À défaut de quoi, Natation Canada retardera ou annulera la mise en candidature l'athlète auprès de Sport Canada pour le financement du PAA. Le financement ne sera pas activé avant que toute la documentation nécessaire soit envoyée à Natation Canada.
b. Il est attendu que tous les nageurs brevetés respectent des normes d'entrainement qui leur permettront de perfectionner leurs capacités de compétition.
c. Tous les nageurs brevetés ET les entraîneurs personnels des nageurs brevetés doivent soumettre un plan d'entrainement annuel à Natation Canada avant le 1er décembre 2019.
d. Tous les centres de haute performance (CHP) de Natation Canada doivent soumettre des plans conformes à leur plan opérationnel.
e. Tous les nageurs brevetés doivent soumettre un rapport hebdomadaire de supervision par Internet à Natation Canada pendant toute la période du brevet.

f. Tous les entraîneurs personnels des nageurs brevetés devront soumettre des rapports semestriels de supervision par Internet à Natation Canada pendant toute la période du brevet. Tous les entraîneurs des centres de haute performance de Natation Canada doivent soumettre les rapports selon le plan opérationnel du CHP.
g. On s'attend à ce que tous les nageurs ET les entraîneurs personnels des nageurs brevetés présentent des résultats de tests et des plans d'entrainement quand Natation Canada les demande.
h. Tous les entraîneurs personnels des nageurs brevetés devront participer aux réunions des entraîneurs brevetés, telles que déterminées par le directeur de la haute performance de Natation Canada.

9. REVISÉ

9.1 Ce qui suit s'applique à la révision du statut de brevet :

a. Si pour une raison autre qu'une blessure ou une maladie (voir la section V), un nageur est incapable de soutenir ou de conserver un niveau convenable d'entrainement, son statut de brevet sera révisé.
b. Si un nageur breveté n'a pas visiblement amélioré sa performance (temps ou classement mondial) par rapport à la saison précédente, son dossier sera révisé par le directeur de la haute performance de Natation Canada ou son désigné. Les renseignements utilisés pour la révision sont basés sur les données pertinentes de performance et sur l'information recueillie dans le cadre du processus de supervision des athlètes brevetés de Natation Canada.
c. Toute détermination de lacune dans l'entrainement se fera de concert avec l'entraîneur personnel des nageurs et le directeur de la haute performance de Natation Canada.
d. Si le directeur de la haute performance de Natation Canada le juge nécessaire, un athlète breveté peut être obligé de participer à une réunion de révision en personne pour discuter de la progression de son entrainement ou de sa performance.
e. Si le résultat de la révision est négatif, une recommandation de retrait du brevet sera faite à Sport Canada.

10. COMPÉTITIONS OBLIGATOIRES/PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

10.1 Une fois brevetés, tous les nageurs doivent participer aux épreuves dans lesquelles ils ont été sélectionnés pour le brevet ; aux compétitions de Natation Canada pour lesquelles ils ont été sélectionnés ; aux camps de Natation Canada pour lesquels ils ont été sélectionnés ; et aux compétitions suivantes :

a. Évènements en piscine :
   i. Tous les nageurs brevetés doivent participer aux Essais canadiens de natation 2020 du 31 mars au 5 avril 2020.
   ii. S'ils ne représentent pas le Canada aux Jeux olympiques 2020, les nageurs doivent participer aux Championnats canadiens de natation 2020 du 6 au 9 août 2020.
   iii. Les nageurs de l'âge des Championnats canadiens juniors, qui ne participent pas aux Championnats du monde juniors FINA, doivent aussi participer aux Championnats canadiens juniors 2020 du 22 au 27 juillet.
b. EAU LIBRE
   i. Tous les nageurs d'eau libre brevetés doivent participer aux Essais canadiens d'eau libre 2020, date et lieu à confirmer.
   ii. S'ils ne représentent pas le Canada aux Jeux olympiques 2020, les nageurs brevetés sur l'épreuve de 10 km doivent participer à :
      - Coupe du monde du marathon de 10 km de la FINA 2019, Lac-Saint-Jean, CAN
      - Coupe du monde du marathon de 10 km de la FINA 2019, lac Mégantic, CAN

10.2 Il n’est pas acceptable pour un nageur breveté de ne pas participer aux compétitions ci-dessus afin de participer à une compétition nationale non canadienne. Toute demande d’exception écrite du critère susmentionné sera examinée individuellement et une décision sera prise à la discrétion du Directeur de la haute performance de Natation Canada.

11. DISPONIBILITÉ OBLIGATOIRE POUR LA SÉLECTION SUR LES ÉQUIPES NATIONALES

11.1 Une fois brevetés, tous les nageurs doivent se rendre disponibles pour la sélection/nomination à tous les Championnats et Jeux pour lesquels ils sont admissibles en remplissant le formulaire de déclaration de disponibilité conformément aux critères de sélection ou de nomination pour chaque compétition de l’équipe nationale.

ANNEXES :

Consultez les annexes ci-dessous.

Annexe 1 – Temps En voie 2017-2020 de Natation Canada (mis à jour en septembre 2017)
Annexe 2 – Âge moyen des finalistes (Top 8 pour l’eau libre) aux compétitions ciblées
Annexe 3 – Temps cible En voie de Natation Canada + 1 %

Appendix 1

Swimming Canada
World Class On Track Times
(Age as of December 31st)

50 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14			
15			
16			
17	25.69	25.85	25.99
18	25.43	25.59	25.73
19	25.20	25.36	25.49
20	25.00	25.15	25.28
21	24.82	24.97	25.10
22		24.82	24.95
23			24.82

100 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14			
15	57.18	57.61	57.95
16	56.34	56.76	57.09
17	55.62	56.03	56.36
18	55.01	55.42	55.74
19	54.50	54.91	55.23
20		54.50	54.82
21			54.50
22			
23			

200 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	2:04.86	2:05.99	2:06.87
15	2:02.61	2:03.72	2:04.58
16	2:00.69	2:01.78	2:02.63
17	1:59.07	2:00.15	2:00.99
18	1:57.74	1:58.81	1:59.63
19		1:57.74	1:58.56
20			1:57.74
21			
22			
23			

400 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	4:21.51	4:23.51	4:25.00
15	4:17.31	4:19.28	4:20.75
16	4:13.75	4:15.69	4:17.14
17	4:10.76	4:12.69	4:14.11
18	4:08.34	4:10.24	4:11.66
19		4:08.34	4:09.74
20			4:08.34
21			
22			
23			

800 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13	9:07.18	9:12.09	9:15.65
14	8:56.28	9:01.09	9:04.58
15	8:47.15	8:51.87	8:55.30
16	8:39.71	8:44.37	8:47.75
17	8:33.73	8:38.34	8:41.68
18		8:33.73	8:37.04
19			8:33.73
20			
21			
22			
23			

1500 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
13	17:59.24	18:12.00	18:21.21
14	17:30.49	17:42.91	17:51.88
15	17:06.55	17:18.69	17:27.45
16	16:47.14	16:59.06	17:07.65
17	16:32.04	16:43.77	16:52.24
18		16:32.04	16:40.40
19			16:32.04
20			
21			
22			
23			

100 Back

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	1:04.46	1:05.08	1:05.59
15	1:03.36	1:03.97	1:04.47
16	1:02.41	1:03.01	1:03.50
17	1:01.59	1:02.18	1:02.66
18	1:00.89	1:01.48	1:01.95
19		1:00.89	1:01.36
20			1:00.89
21			
22			
23			

200 Back

	Track 1	Track 2	Track 3
13	2:20.75	2:22.38	2:23.65
14	2:17.55	2:19.15	2:20.39
15	2:14.83	2:16.40	2:17.61
16	2:12.56	2:14.09	2:15.29
17	2:10.68	2:12.19	2:13.37
18		2:10.68	2:11.85
19			2:10.68
20			
21			
22			
23			

FEMALE

100 Breast

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	1:11.35	1:12.10	1:12.73
15	1:10.10	1:10.84	1:11.45
16	1:09.00	1:09.72	1:10.33
17	1:08.04	1:08.76	1:09.36
18	1:07.22	1:07.92	1:08.52
19		1:07.22	1:07.81
20			1:07.22
21			
22			
23			

200 Breast

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	2:35.28	2:36.80	2:38.05
15	2:32.62	2:34.12	2:35.34
16	2:30.29	2:31.77	2:32.98
17	2:28.29	2:29.74	2:30.93
18	2:26.58	2:28.02	2:29.20
19		2:26.58	2:27.75
20			2:26.58
21			
22			
23			

100 Fly

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14			
15	1:01.32	1:01.81	1:02.19
16	1:00.31	1:00.80	1:01.18
17	59.46	59.94	1:00.31
18	58.74	59.22	59.58
19	58.15	58.62	58.98
20		58.15	58.51
21			58.15
22			
23			

200 Fly

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	2:17.72	2:18.97	2:19.88
15	2:14.96	2:16.18	2:17.06
16	2:12.64	2:13.84	2:14.71
17	2:10.73	2:11.91	2:12.77
18	2:09.21	2:10.38	2:11.23
19		2:09.21	2:10.05
20			2:09.21
21			
22			
23			

200 IM

	Track 1	Track 2	Track 3
13			
14	2:20.78	2:21.99	2:22.91
15	2:18.31	2:19.50	2:20.41
16	2:16.21	2:17.39	2:18.28
17	2:14.45	2:15.61	2:16.49
18	2:13.01	2:14.16	2:15.03
19		2:13.01	2:13.87
20			2:13.01
21			
22			
23			

400 IM

	Track 1	Track 2	Track 3
13	4:58.15	5:01.40	5:04.01
14	4:52.16	4:55.34	4:57.89
15	4:46.98	4:50.11	4:52.62
16	4:42.59	4:45.67	4:48.14
17	4:38.91	4:41.95	4:44.39
18		4:38.91	4:41.32
19			4:38.91
20			
21			
22			
23			

Swimming Canada
World Class On Track Times

(Age as of December 31st)

MALE

50 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16			
17			
18	23.18	23.35	23.48
19	22.84	23.00	23.13
20	22.55	22.71	22.84
21	22.30	22.46	22.59
22	22.10	22.26	22.38
23		22.10	22.22
24			22.10
25			

100 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16	51.72	52.24	52.66
17	50.74	51.25	51.66
18	49.89	50.39	50.80
19	49.17	49.67	50.07
20	48.58	49.07	49.46
21		48.58	48.97
22			48.58
23			
24			
25			

200 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15	1:53.74	1:54.82	1:55.69
16	1:51.68	1:52.75	1:53.60
17	1:49.90	1:50.95	1:51.79
18	1:48.40	1:49.43	1:50.26
19	1:47.15	1:48.17	1:48.99
20		1:47.15	1:47.96
21			1:47.15
22			
23			
24			
25			

400 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15	4:02.71	4:05.02	4:06.73
16	3:57.78	4:00.04	4:01.72
17	3:53.62	3:55.85	3:57.49
18	3:50.20	3:52.40	3:54.02
19	3:47.43	3:49.60	3:51.20
20		3:47.43	3:49.02
21			3:47.43
22			
23			
24			
25			

800 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15	8:20.80	8:23.71	8:25.82
16	8:11.33	8:14.19	8:16.25
17	8:03.97	8:06.78	8:08.81
18	7:58.31	8:01.09	8:03.10
19	7:54.31	7:57.07	7:59.06
20		7:54.31	7:56.29
21			7:54.31
22			
23			
24			
25			

1500 Free

	Track 1	Track 2	Track 3
15	16:08.22	16:18.01	16:25.16
16	15:46.64	15:56.22	16:03.20
17	15:28.56	15:37.95	15:44.80
18	15:13.79	15:23.03	15:29.77
19	15:01.97	15:11.09	15:17.75
20		15:01.97	15:08.56
21			15:01.97
22			
23			
24			
25			

100 Back

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16	57.59	58.16	58.59
17	56.44	57.00	57.41
18	55.46	56.01	56.42
19	54.65	55.19	55.59
20	53.99	54.52	54.92
21		53.99	54.39
22			53.99
23			
24			

200 Back

	Track 1	Track 2	Track 3
15	2:05.27	2:06.50	2:07.45
16	2:02.84	2:04.04	2:04.98
17	2:00.76	2:01.94	2:02.86
18	1:59.01	2:00.18	2:01.09
19	1:57.58	1:58.73	1:59.63
20		1:57.58	1:58.46
21			1:57.58
22			
23			
24			

100 Breast

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16			
17	1:04.38	1:04.96	1:05.37
18	1:03.02	1:03.59	1:03.99
19	1:01.90	1:02.46	1:02.85
20	1:00.98	1:01.53	1:01.92
21	1:00.26	1:00.80	1:01.19
22		1:00.26	1:00.64
23			1:00.26
24			

200 Breast

	Track 1	Track 2	Track 3
15	2:23.80	2:25.83	2:27.39
16	2:19.78	2:21.75	2:23.28
17	2:16.39	2:18.31	2:19.80
18	2:13.57	2:15.45	2:16.91
19	2:11.26	2:13.11	2:14.54
20		2:11.26	2:12.67
21			2:11.26
22			
23			
24			

100 Fly

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16	56.19	56.83	57.33
17	54.87	55.50	55.98
18	53.75	54.37	54.84
19	52.83	53.44	53.91
20	52.08	52.68	53.14
21		52.08	52.54
22			52.08
23			
24			

200 Fly

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16	2:05.10	2:06.02	2:06.55
17	2:02.17	2:03.07	2:03.59
18	1:59.84	2:00.72	2:01.23
19	1:58.04	1:58.91	1:59.41
20	1:56.72	1:57.58	1:58.07
21		1:56.72	1:57.21
22			1:56.72
23			
24			

200 IM

	Track 1	Track 2	Track 3
15			
16	2:06.77	2:07.76	2:08.46
17	2:04.47	2:05.44	2:06.13
18	2:02.56	2:03.52	2:04.20
19	2:01.00	2:01.94	2:02.61
20	1:59.77	2:00.70	2:01.36
21		1:59.77	2:00.43
22			1:59.77
23			
24			

400 IM

	Track 1	Track 2	Track 3
15	4:38.64	4:41.37	4:43.29
16	4:31.64	4:34.30	4:36.17
17	4:25.91	4:28.51	4:30.34
18	4:21.36	4:23.93	4:25.72
19	4:17.88	4:20.41	4:22.18
20		4:17.88	4:19.63
21			4:17.88
22			
23			
24			

SWIMMING CANADA NATATION

Annexe 2 – Âge moyen des finalistes (Top 8 pour l'eau libre) aux compétitions ciblées

Femme	Épreuve	Homme
25	**50 m libre**	26
23	**100 m libre**	24
22	**200 m libre**	23
22	**400 m libre**	23
21	**800 m libre**	23
21	**1500 m libre**	23
22	**100 m dos**	24
21	**200 m dos**	23
22	**100 m brasse**	25
22	**200 m brasse**	23
23	**100 m papillon**	24
22	**200 m papillon**	24
22	**200 QNI**	24
21	**400 QNI**	23
25	**10 km en eau libre**	26

Annexe 3 – Temps cible En Voie de Natation Canada + 1 %

Femme	Épreuve	Homme
25,07	**50 m libre**	22,32
55,05	**100 m libre**	49,07
1:58. 92	**200 m libre**	1:48. 22
4:10. 82	**400 m libre**	3:49. 70
8:38. 87	**800 m libre**	7:59. 05
16:41. 09	**1500 m libre**	15:10. 99
1:01. 50	**100 m dos**	54,53
2:11. 99	**200 m dos**	1:58. 76
1:07. 89	**100 m brasse**	1:00 .86
2:28. 05	**200 m brasse**	2:12. 57
58,73	**100 m papillon**	52,60
2:10. 50	**200 m papillon**	1:57. 89
2:14. 34	**200 QNI**	2:00 .97
4:41. 70	**400 QNI**	4:20. 46